

La rémunération des services environnementaux

De nouvelles coopérations collectivités – agriculteurs
en faveur du développement de l'AB



Groupe de travail « réglementation et volonté politique »
Démarche de concertation sur l'agriculture biologique

PNR des Caps et Marais d'Opale

Services environnementaux fournis par l'agriculture biologique: de quoi parle-t-on ?

- Des services écosystémiques aux services environnementaux
 - L'agriculteur est en interaction directe avec l'environnement. Les services environnementaux associés à ses activités regroupent donc l'ensemble des choix que met en œuvre l'agriculteur et qui ont **un effet positif sur les milieux qui l'entourent**.
- L'agriculture biologique est le seul mode de production qui permet une **amélioration de la qualité de l'eau**
 - *Etude du CGDD « Analyse du système agroalimentaire de la région Nord- Pas-de-Calais et de ses enjeux sur l'eau » 10 juin 2015*
- La mise en œuvre d'une **méthode préventive** (soutien à l'agriculture biologique) au lieu de solutions curative (traitement de la pollution) permet des économies faramineuses
 - *Sur la seule question de la dénitrification, le coût pour la collectivité peut être divisé par 27*

Faire évoluer les politiques publiques vers une rémunération des services environnementaux fournis par l'AB

Rémunérer les bonnes pratiques des agriculteurs bio, c'est faire le choix d'une **gestion à long terme** tournée vers une **agriculture durable**.

Or, les modalités de tels financements sont très encadrés par la PAC. Une marge de manœuvre réside dans la cadre des **exemptions de minimis**.

Ce que propose la politique agricole actuelle :

- Des aides à l'agriculture biologique (et MAEC), calculées en fonction d'une estimation des surcoûts et manques à gagner
- l'aide à la certification
- Le crédit d'impôt bio
- La majoration de l'accès à certaines aides à l'investissement

Dès lors, **plusieurs outils peuvent être mis en œuvre** pour soutenir financièrement les producteurs biologiques, et ainsi favoriser les passages en AB et protéger la ressource en eau potable

Les opportunités actuelles à la disposition des collectivités

➤ Les aides à l'investissement & aides à l'installation

- ✓ Aide aux très petites entreprises (ATPE) – exemple de la CA Douaisis

Subvention de 25 % du montant de l'investissement de production

Compétence économique de la CAD – validation Conseil Régional

Utilisé dans leur cadre de leur politique agricole

→ Aide à l'installation en bio, jusqu'à 7.500 €

- ✓ Aides à l'installation / à la conversion – exemple du Pays Voironnais

Fonds Intercommunal de Développement Agricole (FIDA)

Aide individuelle de soutien aux projets agricoles : installation (6.000 €),
conversion en bio (2.000 €)...

De 2007 à 2013 : 53 dossiers financés, 4.000 € de moyenne, 19 projets bio



Les opportunités actuelles à la disposition des collectivités

➤ Exonération de la taxe foncière sur le non bâti

Mesure à forte portée symbolique inscrite au Code Général des Impôts
Délibération du Conseil Municipal – Attestation du producteur bio
Mise en œuvre à Quesnoy-sur-Deule, La Couronne, Lasprade...

➤ Acquisition de matériel et mise à disposition

Mené par de nombreuses collectivités : PNR des Caps et Marais d'Opale (matériel de désherbinage et de traitement ciblé sur maïs), PNR de l'Avesnois...

Mise à disposition dans le cadre de conversion à l'agriculture biologique :
Communauté de communes du Plateau Picard (herse étrille et houe rotative),
Syndicat des Eaux d'Ons en Bray (bineuse)...

Conventions juridiques qui précisent les modalités du partenariat : gestion et entretien de la machine, bilan annuel, participation à des démonstrations techniques...

La nécessité de solutions innovantes

➤ L'indemnisation des servitudes de lutte contre les pollutions diffuses

Inscription de l'obligation de cultiver en bio dans les DUP des captages d'eau potable et indemnisation des servitudes.

Pas de limitation du cadre des minimis.

Mis en œuvre à Lons-le-Saunier, dans le Gers, l'Eure...

➤ De nouvelles solutions restent à construire

- Un nouveau système d'assurance
- Un nouveau dispositif d'aides notifié auprès de la Commission Européenne
- La création d'une SCIC, nouvelle structure juridique rassemblant des acteurs publics et privés autour de la protection de l'eau